



donner

des ouvrages à
la bibliothèque universitaire

Spécificité du fonds documentaire de la bibliothèque

La bibliothèque développe une collection de ressources imprimées et électroniques adaptée aux besoins documentaires des étudiants, enseignants chercheurs et usagers désirant approfondir, développer, actualiser des connaissances disciplinaires, scientifiques ou professionnelles. Le fonds documentaire est cohérent et actualisé dans les disciplines et leurs développements historiques, il propose pour celles-ci les titres fondamentaux et les sources principales.

Quels ouvrages sont susceptibles d'intéresser la BU ?

La bibliothèque accepte volontiers les dons susceptibles de compléter, enrichir et actualiser ses collections. Les dons des membres de la communauté universitaire sont particulièrement précieux, mais vous pouvez aussi, en tant que particulier, souhaiter faire don à la bibliothèque d'ouvrages universitaires.

S'il s'agit d'ouvrages qui vous ont été utiles pour vos activités universitaires passées, il se peut que le contenu ne soit plus d'actualité et la bibliothèque se réserve le droit de ne pas intégrer ces ouvrages. Pour vous aider dans l'évaluation du contenu documentaire, nous vous conseillons de consulter le tableau en page 3.

Critères d'acceptation des dons

La bibliothèque se réserve le droit, après évaluation de la pertinence des documents au regard de ses fonds existants, de son public et de sa politique documentaire soit de les intégrer complètement ou partiellement dans ses collections, soit de les redistribuer (à d'autres bibliothèques ou aux étudiants) ou encore de les éliminer.

La bibliothèque devient propriétaire des dons dès leur mise à disposition.

Dans tous les cas, la bibliothèque ne prendra pas les ouvrages

- en mauvais état
- annotés, surlignés, commentés
- poussiéreux ou présentant des signes de moisissures (ayant manifestement été conservés dans un lieu humide et non ventilé)

Pour des dons importants en volume (plusieurs cartons), il est préférable de communiquer au préalable à la bibliothèque une liste des ouvrages où doivent figurer le titre, l'auteur, l'édition et la date d'édition.

La bibliothèque ne met pas d'agents à la disposition des donateurs pour le transport des dons.

Aide à l'évaluation des ouvrages proposés en don

Discipline	Ce que fera la bibliothèque	Sauf peut-être
Documentation information, Communication, Système d'information	Au-delà de 5 ans d'ancienneté, la bibliothèque ne prendra pas vos documents.	Lorsqu'il s'agit de monographies théoriques.
Encyclopédies et dictionnaires	La bibliothèque ne prend pas ce type de document.	Si l'ouvrage présente un intérêt historique et patrimonial.
Psychologie, Psychanalyse, Philosophie, Religion, Sociologie, Sciences de l'éducation, Ethnologie, Anthropologie, Arts plastiques, Photographie, Musique, Arts du spectacle, Linguistique, Histoire	La bibliothèque complétera son fonds avec les ouvrages qu'elle jugera pertinents.	
Économie, Administration publique, Santé publique, Sciences exactes et naturelles, Médecine, Biologie humaine, Techniques, Sciences de l'ingénieur	Au-delà de 5 ans d'ancienneté, la bibliothèque ne prendra pas vos documents.	S'il s'agit d'un ouvrage de référence et de recherche ou sur l'histoire de la discipline.
Droit	Au-delà de 6 ans d'ancienneté, la bibliothèque ne prendra pas vos documents.	S'il s'agit d'un ouvrage de référence et de recherche ou sur l'histoire de la discipline.
Langues et littérature	La bibliothèque complétera son fonds avec les ouvrages des auteurs du « corpus » et les études critiques qui lui feraient défaut.	
Géographie	Au-delà de 10 ans d'ancienneté, la bibliothèque ne prendra pas vos documents.	S'il s'agit d'un ouvrage de référence et de recherche ou sur l'histoire de la discipline.
Géographie descriptive et guides	Au-delà de 5 ans d'ancienneté, la bibliothèque ne prendra pas vos documents.	Si l'ouvrage présente un intérêt historique et patrimonial.
Annales de concours de l'enseignement et manuels scolaires	La bibliothèque accepte les annales et manuels en lien avec les programmes officiels en vigueur.	
Littérature de jeunesse	Tout sera étudié.	